

# Aspect andalou - maghrébin de la Civilisation Arabe (1)

par le professeur Abdelaziz Benabdellah

Profondément engagé dans la masse africaine, le Maroc occupe une position-clé qui surplombe deux des secteurs les plus actifs et les plus civilisés du monde : la Méditerranée et l'Atlantique.

Le Maroc qui, pendant plus d'un millénaire, a porté l'étandard de la civilisation musulmane, demeure toujours un point de contact entre deux mondes et un « lieu géométrique » essentiel pour les rapports internationaux.

Par Tanger, sa capitale diplomatique, le Maroc détient une des clés de la Méditerranée. Suez n'est pour le bassin oriental (qui fut, au Moyen-Age, une véritable mer arabe) que ce qu'est aujourd'hui Tanger et Gibraltar pour le bassin occidental. Ces deux « bouts » du Monde arabe qui dominent un centre aussi névralgique, dans la conjoncture actuelle, sont appelés à jouer un rôle des plus importants dans les tractations méditerranéennes qui risqueraient d'être inadéquates, sinon vides de substance, sans la participation égale et souveraine de tous les riverains arabes qui, de Tanger à Damas, jalonnent, sans discontinuité, près des trois cinquièmes de la côte méditerranéenne. C'est là une réalité vivante qui aurait dû s'imposer à tous les esprits occidentaux. Le Monde Arabe prend aujourd'hui l'heureuse initiative de réunir les pays méditerranéens, dans une conférence mondiale, en vue de définir le danger réel qui menace cette région devenue, avec les tiraillements de la guerre froide, une des plus névralgiques du monde.

La mission africaine du Maghreb s'est concrétisée dans une irradiation atteignant jusqu'au Niger, au Sud, jusqu'au Nil, à l'Est. Déjà, sous les Almoravides, l'Empire maghrébin englobait Alger et le Sahara jusqu'au Soudan, celui des Almohades s'étendait de la Castille à Tripoli, « unissant l'Occident musulman pour la première fois sous le même pouvoir ». Le pres-

tige mérinide s'affirmera, plus tard, à la fois au Soudan et en Egypte. Une grande partie de l'Afrique noire vivra sous l'égide chérifienne et à travers un régime pachalik jusqu'en 1893. Bref, le Maroc a toujours été « le noyau et la force vive » des plus grands empires qui s'étendirent jamais sur les terres africaines du Couchant. Ce rôle éminent que l'« Empire fortuné » n'a cessé d'assumer, jusqu'à une époque récente, a été d'autant plus réel qu'à partir de l'année 1250 après J.C., date à laquelle l'Egypte elle-même tomba sous la domination turque, « il n'y eut plus d'Etats arabes politiquement indépendants qu'au Maghreb » (Max Vinterjoux). Le Maghreb est le seul Etat africain qui, surmontant les cahots d'une évolution mouvementée, a su conserver intactes, depuis la conquête arabe, son intégrité territoriale et sa pleine indépendance. Un fait reste inoui dans les annales des nations, à savoir que le Maghreb est toujours parvenu à « sceller jusque dans l'anarchie, son unité politique » (L. Provençal).

Point n'est cependant besoin de remonter à l'époque anté-islamique pour mettre en relief les destinées orientales du Maghreb.

De l'âme berbère façonnée par la foi nouvelle, émanait un sentiment de quiétude nostalgique spontané. Le Maroc, qui s'identifiait alors avec le monde d'Imazigh, trouve, dans l'Islam simpliste, souple et tolérant, les fermentes indiscibles, pour cette unité dont le particularisme tribal entravait l'élaboration. Un courant nouveau rétablit alors les contacts naturels entre deux mondes. En recevant les premiers éléments de la civilisation orientale rénovée par le génie arabe, le Maghreb rejoint les destinées qui, depuis treize siècles, n'ont cessé d'être les siennes. Dès lors, le Maroc, réinstallé dans son véritable Etre, aura, pour tous les ressorts de son comportement, une constante indélébile : s'aligner sur l'Orient.

(1) Texte de la communication faite par le Professeur Abdelaziz Benabdellah au Colloque Culturel de Florence (14, 15 et 16 décembre 1972) organisé par l'I.P.A.L.M.O., sur le thème suivant : La Civilisation maghrébine, sa vocation africano-méditerranéenne et sa contribution dans la Civilisation du Monde Moderne.

Il y a déjà tout un millénaire, Fès, image vivante des grandes capitales de l'Islam, constituait un « miracle d'adaptation à l'Etat oriental » (Gautier). Introduisant dans la vie et dans l'art en Méditerranée les derniers éléments orientaux, les Almohades berbères réalisèrent « le syncrétisme de la civilisation musulmane d'Occident ».

D'ailleurs, les grandes cités marocaines portaient presque toutes la marque et l'empreinte orientales ; ce n'est pas à tort que certains géographes devaient comparer Fès à Damas, Rabat à Alexandrie et Marrakech à Bagdad.

Cette orientation constante du Maroc vers les traditions orientales se concrétisait de plus en plus, à travers les siècles, jusqu'à l'ère mérinide, époque à laquelle la civilisation musulmane se cristallisait définitivement sous forme d'institutions nationales fortement orientalisées.

Le rayonnement d'une telle œuvre d'orientalisation mise en train par les dynasties berbères elles-mêmes, se répercuteait dans toutes les branches de l'activité. Saturé par l'apport oriental vivifiant, le Maghreb faisait bénéficier l'Orient de ses initiatives syncrétisatrices. Les Maghrébins ont été, pendant plus de trois siècles, les continuateurs africains de la mission arabe en Méditerranée, donnant ainsi la preuve d'un aspect essentiel de leur vocation.

#### PAR SA VOCATION OCCIDENTALE, LE MAGHREB EST LE POINT DE CONTACT ENTRE DEUX MONDES

Le Maroc est le seul pays arabe et un des rares pays du monde possédant une double-fenêtre maritime. Dominant l'Atlantique sur près de cinq cents kilomètres, il constitue un tremplin stratégique. Le privilège de cette position, au carrefour de deux mers internationales, qui sont les plus actives du monde, se renforça le jour où le Détrroit devint un couloir vital entre les pays méditerranéens et le Nouveau Monde.

Cette heureuse situation sur un des grands passages de l'Univers n'a pas manqué d'influer, profondément, sur les destinées historiques du Maghreb qui assuma, très tôt, le rôle de médiateur et de syncrétisateur entre deux mondes. La quadruple vocation du Maroc (africaine, orientale, méditerranéenne et atlantique) a fait de lui le point de contact de deux civilisations qui n'ont cessé d'agir, l'une sur l'autre, depuis plusieurs siècles, pour livrer à l'Humanité une synthèse éclectique d'une portée universelle.

La vocation atlantique du Maroc explique, entre autres, l'irradiation outre-mer de notre civilisation dont les échos se répercuteurent, à travers les ténèbres océaniques, pour aller marquer, de leur forte empreinte, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, la vie sociale et économique de peuples nouvellement conquis par le latinisme ibérique profondément orientalisé.

D'aucuns prétendent même, que par l'intermédiaire du Maghreb, l'orientalisme arabe a conquis le Nouveau Monde, depuis déjà près d'un millénaire. Des entreprises arabes directes, déclenchées, dès le X<sup>e</sup> siècle, à partir des côtes atlantiques du Maroc (Safi), auraient devancé l'aventure européenne en Amérique.

L'auteur de l'ouvrage « Averroès et l'averroïsme » cita une lettre de Christophe Colomb où il reconnaissait avoir puisé ses connaissances sur l'existence éventuelle d'une terre ferme outre-atlantique, dans le traité « El-Koulliat » d'Ibn Rochd.

Un fait demeure cependant certain, à savoir que d'une part, les Arabes avaient, au moins, envisagé l'exploration de l'Atlantique et, d'autre part, établi des arsenaux sur les côtes de l'Océan et créé des escadres destinées à défendre l'Occident musulman. Le Maroc utilisait, rarement, ses rades atlantiques, durant les trois siècles pendant lesquels il a dominé l'Andalousie : le contact par la Méditerranée était plus pratique.

Mais plus tard, les relations du Maghreb avec certains pays de l'Atlantique comme le Danemark, la Suède, l'Angleterre et la Hollande l'incitèrent à profiter, de plus en plus, des rades qui jalonnent notre côte atlantique. Les Provinces-Unies (Hollande) étaient parmi les premiers pays atlantiques qui établirent avec le Maroc des rapports étroits concrétisés par un trafic régulier, à travers la Manche, trafic auquel le Traité de 1610 donna une véritable prépondérance. Les ports les plus importants étaient ceux qui s'ouvrent sur l'Océan Atlantique : Safi, Agadir et Massat. Plus tard, Salé deviendra et restera, pendant plus d'un siècle, le port le plus actif du Maghreb. Tanger, Larache et Arzila (respectivement libérés du joug ibérique en 1684, 1689 et 1691) marquèrent, par leur activité propre, cette vocation atlantique du Maghreb, devenue de plus en plus manifeste, par suite de la création de Mogador qui accapara tout le commerce marocain. En 1845, les ports atlantiques reçurent la visite de 223 navires européens. Mogador demeura active jusqu'en 1911, année à laquelle 462 navires entrèrent dans son port. Les exportations du Maroc repré-

sentaient, alors, le triple de ses importations. Voilà un argument concret à l'encontre de ceux qui présentent le Maghreb comme un pays muré, dans son isolement. Il est vrai que le Maghreb, pressé par des intrigues européennes, s'était vu contraint, un certain temps, à se replier sur lui-même. Il fut même un temps où, obsédé par les exigences de certains pays latins, le Maghreb s'adressa exclusivement aux nations protestantes riveraines de l'Atlantique, telles l'Angleterre, la Suède et le Danemark, avec lesquelles il signa des traités de commerce et d'amitié. Quelques années avant sa mort (en 1786), le Sultan Mohamed Ben Abdellah conclut, avec les Etats-Unis, un traité de commerce et de navigation pour 50 ans qui fut renouvelé en 1836.

Loin d'avoir vécu isolé du Monde moderne, ou même d'être resté indifférent à l'évolution de la politique européenne et américaine, le Maroc suivait, avec un vif intérêt et une réelle sympathie, le mouvement d'émancipation des peuples d'outre-Atlantique. Il fut le premier à reconnaître l'indépendance de la jeune République des Etats-Unis.

Mais dès le XV<sup>e</sup> siècle, la civilisation maghrébine, cantonnée jusqu'ici en Méditerranée, put pénétrer jusqu'en Amérique latine, apportée par les conquérants ibériques du Nouveau Monde. Pendant plus de trois siècles (depuis le XVI<sup>e</sup>), le Brésil, par exemple, a subi, systématiquement, l'influence andalouse. Tous les aspects de la société américaine s'imprégnèrent d'une teinte mauresque, plus ou moins accentuée. Les femmes brésiliennes, voilées à l'instar des Maghrébines, modelaient à la marocaine leur façon de vivre, comme faisaient les Chrétiennes de Sicile, à l'apogée de la civilisation normande (Ibn Jobeir). Tout au Brésil était à l'image de notre société médiévale, depuis le comportement social des dames mondaines qui prirent l'habitude de s'asseoir, les jambes croisées, sur des tapis de style marocain, jusqu'aux allures extérieures de la campagne. Malgré les différences climatiques, celle-ci empruntait sous couvert de l'Espagne et du Portugal, redevenus chrétiens, les mécanismes et la technique agricole maghrébins.

Le « Mauresquisme » jouit, en Amérique, d'une virile réputation. Le verbe « maurijar » est, en portugais, synonyme d'agir ; dans toute l'Amérique, l'expression « travailler comme un Marocain » est devenue proverbiale. Au Portugal, on n'a pas manqué de constater que les habitants du Sud, parmi lesquels se retrouvent les descendants des conquérants marocains, sont animés, mieux que leurs concitoyens du

Nord, d'un esprit exceptionnel d'initiative et d'entreprise, doublé d'une perspicacité, d'une endurance dans le travail, d'une persistance dans l'effort et d'une longévité comparable à celle relevée dans l'Atlas marocain.

Nous sommes même en mesure de prétendre, avec des auteurs occidentaux que si la marine portugaise avait pu parcourir l'Atlantique et contacter l'Amérique, c'était grâce aux méthodes arabes de navigation érigées en sciences. Ibn Majid, qui a laissé des œuvres célèbres sur « l'art de naviguer », était le navigateur de Vasco de Gama (1469-1524), qui découvrit en 1498 la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance.

Tels sont quelques traits de cette vocation atlantique du Maghreb, qui semble plus réelle que jamais, dans la conjoncture internationale actuelle.

#### CONSTANCE DES RAPPORTS ENTRE LE MAGHREB ET L'OCCIDENT

L'interdépendance, dans l'actualité de sa portée et de ses effets, peut être considérée comme une notion moderne. Mais, envisagée sous l'angle du droit des gens, elle se présentait déjà, quoique vaguement, comme une sorte d'altruisme ; la quintessence de cette notion, vieille comme le Monde dans son principe et son idéal, résidait dans cette bonne volonté commune, source vitale de la pérennité et de la sérénité de tout rapport entre nations.

On pourrait toujours s'entendre pour créer une certaine forme d'association entre Etats, mais la viabilité d'une telle association demeure fonction d'un certain état d'esprit à créer ou à développer chez les partenaires. C'est pourquoi l'interdépendance a, avant tout, un fond psychologique qui conditionne l'harmonisation des intérêts en présence. La bonne foi et le respect mutuel des souverainetés sont autant de garanties pour l'élaboration d'une politique de rapprochement entre les peuples.

Pour nous, Marocains, cet élan sincère vers le plein épanouissement international de notre Etre, n'a été dérouté que par cette série d'intrigues étrangères contre notre souveraineté, intrigues qui ont fini par ankyloser notre isolement, à la fin du dernier siècle, en un repli anachronique sur nous-mêmes.

D'aucuns croient déceler dans l'âme maghrébine, avide de liberté, une propension innée au fanatisme et au xénophobisme. Partant de quelques faits épars dans la masse historique ou tirés d'une actualité mal interprétée, ils

concluent à l'inhérence de tels sentiments à l'esprit arabe ; en analysant objectivement l'histoire du Maghreb, force nous sera de constater que l'éclosion accidentelle de tels penchants coïncidait curieusement avec la naissance du colonialisme. Les sentiments provoqués, depuis, chez les Marocains par l'agressivité de certaines puissances, les menées sournoises contre leur indépendance et leur intégrité, ont dû connaître des « hauts et des bas », suivant l'attitude qu'aura prise, plus tard, une Europe plus ou moins portée à la méconnaissance des droits du Maghreb, en tant qu'entité souveraine. Le pseudo-fanatisme qu'on présentait comme l'émanation naturelle d'un esprit intolérant et étroit n'était qu'une réaction contre l'agresseur et non contre l'étranger.

Parlant du Maroc, De Foucauld dit : « On craint le conquérant plus qu'on ne hait le chrétien » (Reconnaissance, p. XVI).

Quand les causes de méfiance disparaissent, le Maghrébin redevient ce qu'il a toujours été, un homme imbu de haute sociabilité, d'amabilité spontanée et de dispositions éminemment bienveillantes. Mais, depuis la fin du siècle dernier, certains milieux avaient l'outrageante manie de stigmatiser tout élan patriotique chez l'Africain ou l'Asiatique, qu'ils taxaient résolument de fanatisme chaque fois qu'il exprimait la noble aspiration à une vie libre et souveraine. Tout mouvement national qui n'avait pas l'heure d'avoir des racines en Europe, se trouvait systématiquement entaché d'extrémisme, aux yeux de ceux qui, défiant les principes de la morale internationale, aussi bien que ceux de la logique, tenaient à perpétuer des régimes périmés, solennellement condamnés par la conscience universelle.

Le Maroc a fait, souvent, preuve d'un sens international aigu :

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, il donna libre accès aux commerçants étrangers qui n'ont pas tardé à y établir des comptoirs. Ce fut alors que se pose, pour la première fois, la question de savoir comment devaient être sauvegardés les intérêts légitimement acquis par les ressortissants étrangers. Nos souverains ne firent aucune difficulté pour la reconnaissance de ces intérêts ; bien mieux, ils traitèrent ces étrangers, avec une extrême sollicitude : les édits royaux, empreints d'une paternelle bienveillance, leur accordaient une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties. Les étrangers étaient placés, ainsi que leurs biens, « sous cette haute main royale qu'exprimait — comme dit Latrie — le mot sauvegarde chez les Chré-

tiens et le mot d'aman chez les Arabes ». Le même auteur précise que « les méfaits des Musulmans vis-à-vis d'eux étaient passibles des sévérités de la loi ».

La loi maghrébine reconnaissait « la responsabilité individuelle et dégageait les compatriotes du délinquant de toute responsabilité collective ». C'était là un principe de haute portée pratique et d'autant plus précieux qu'il fut rarement respecté et appliqué hors du Maroc.

Le peuple marocain, jaloux de sa liberté et de sa souveraineté, savait respecter les droits, la liberté et la dignité d'autrui. Latrie constate que tant que les Européens « évitèrent de provoquer la susceptibilité des Musulmans, tant qu'ils respectèrent l'esprit et la lettre des traités acceptés par leurs souverains, ils trouvèrent dans la population, et dans les gouvernements du Maghreb, les égards et la protection la plus équitable ».

Faisant abstraction de tout préjugé religieux, le Maroc, pays musulman, n'a cessé d'entretenir des relations constantes et amicales avec tous les pays, y compris le Vatican. Ses souverains s'inspiraient, dans leurs rapports diplomatiques avec le Monde chrétien, du seul principe de l'équité internationale, ne se souciant que de la sauvegarde de leur souveraineté. Les considérations racistes ou confessionnelles n'entraient jamais en ligne de compte, dans la conception maghrébine de la diplomatie et de la politique étrangères. Il n'est que de compulser certaines archives tenues dans les chancelleries d'Europe, pour se convaincre de la haute estime dont jouissait le Maroc, au sein de la communauté chrétienne. La lettre de Grégoire VII à Ennacer en 1076 est « le plus précieux monument de ce temps et le plus curieux échantillon de la correspondance facile et amicale qui a existé entre les Papes et quelques Sultans d'Afrique ». S'adressant au Sultan, le Pape lui dit notamment : « Les nobles de la ville de Rome ayant appris, par nous, l'acte que Dieu vous a inspiré, admirent l'élévation de votre cœur et publient vos louanges ».

Cette sympathie « que jamais peut-être pontife romain n'a plus affectueusement marquée à un prince musulman », met en relief l'intime cordialité des liens entre la Chrétienté et l'Islam dont les Almohades étaient alors les représentants illustres.

Le Maroc était, d'autre part, une terre de refuge pour les Chrétiens opprimés par les grands seigneurs de l'Europe féodale. « Des chevaliers ou des princes européens, mécontents

de leurs suzerains, purent abandonner leurs fiefs et venir en Afrique servir les rois musulmans» (Latrie). Des milices européennes, comprenant des chevaliers et de hauts seigneurs, étaient à la solde des Almohades et des Mérinides. L'Eglise elle-même, ainsi que les gouvernements chrétiens, en ont permis le recrutement en Europe même. Après les Croisades, l'Europe, en même temps qu'elle traite avec les Sultans d'Egypte et de Syrie, inaugure avec les émirs du Maghreb, une nouvelle ère de relations pacifiques et de rapports commerciaux.

A partir du XII<sup>e</sup> siècle, nombreux devenaient les bâtiments européens qui se rendaient aux ports marocains et en partaient librement. Des chroniqueurs occidentaux constataient déjà, à cette époque, que l'on était bien loin du temps où les navires chrétiens croyaient faire un acte périlleux, en risquant un voyage sur les côtes d'Afrique. Même en cas d'agression commise par les navires européens, les défenseurs marocains ne se montraient nullement haineux dans la riposte : ils se contentaient de redresser équitablement les torts.

La protection pour les personnes et les biens des marchands, quelle que fut leur nationalité, était, aux yeux des Maghrébins, si naturelle et si nécessaire au commerce, qu'on l'accordait à tous les étrangers, « alors même que les traités autorisaient le gouvernement arabe à le dénier ».

Ce sont là quelques exemples épars, illustrant le système juridique qui régit, pendant près d'un millénaire, les rapports entre les Européens et les Arabes de l'Afrique du Nord. L'ensemble de ces principes et usages, dans l'élaboration desquels la participation prépondérante du Maghreb est évidente, a participé à l'élaboration de certaines règles du droit international contemporain.

Ces illustrations mettent en relief le sens international qui avait souvent animé les souverains du Maghreb dont la haute conception de l'entraide et de la solidarité entre nations, trouvait son expression dans l'élan sincère qui les portait au secours d'un Etat en détresse ; le Maroc savait passer l'éponge sur les vieilles rancunes, quand son ennemi traversait une crise et, déjà, en plein XII<sup>e</sup> siècle, se nouaient « des relations politiques confidentielles entre princes opposés dans leurs croyances religieuses ».

Aussi, le Maghreb ne pouvait concevoir une solidarité internationale, de caractère purement confessionnel. Les considérations religieuses ne semblaient pas avoir dicté aux souverains du

Maroc leur politique internationale, dans les grands conflits méditerranéens. C'est que la contiguïté géographique du Maghreb à l'Occident, leur brassage historique, sans entamer notre forte affinité orientale, constituent un aspect vital de notre vocation. Le propre de cette partie intégrante du Monde libre qu'est le Maroc est de former un point de contact avec le secteur le plus névralgique de l'Europe méditerranéenne et atlantique, un pont entre les Mondes arabe et occidental.

Notre vocation méditerranéenne a été illustrée, d'autre part, par ces échanges entre le Maghreb et l'Occident, échanges que nous n'aurions guère cessé d'entretenir dans un mutuel apport, sans cet « accident colonial » qui devait, par son élan expansionniste, fausser le cours transcendant de notre histoire. Respectivement souverains, indépendants l'un de l'autre, traitant sur un pied d'égalité, l'Occident et le Maghreb ne peuvent, avec l'affermissement de la notion d'interdépendance, que renforcer leur rapprochement et réaliser, à travers des liens libres, une harmonieuse et durable équation. L'interdépendance ne saurait trouver un fond adéquat que dans une coopération sereine et souveraine ; car une collaboration n'est fructueuse qu'autant que les partenaires, jouissant de leur pleine et entière liberté, et se sentant toute latitude d'agir, consentent au compromis. Le respect mutuel et la reconnaissance des droits et des aspirations légitimes des peuples est, indubitablement, la meilleure base sur laquelle on pourrait asseoir et affirmer les interdépendances.

En recouvrant la plénitude de sa souveraineté, le Maroc reparaît sous son vrai visage ; il redevient ce qu'il a toujours été, avant d'avoir souffert des intrigues de l'ère colonialiste, l'allié sincère de l'Occident auquel le lient des impondérables qui sont l'aboutissement et le reflet d'une longue vie commune.

## I. L'ESPRIT DE TOLERANCE DANS LE MAGHREB MUSULMAN

L'Islam, au dogme simple, accessible à tous, sans hiérarchie, sans formalisme, a pu conquérir une grande partie de l'Humanité, dans l'espace record de quelques décades. L'Histoire a rarement donné l'impression d'une spontanéité aussi nette dans la conquête pacifique des cœurs. « Jamais l'Arabe, reconnaît E.E. Gautier, dans toute l'ardeur de sa foi nouvelle, n'a songé à éteindre dans le sang une foi concurrente », c'est que « la tolérance est liée, précise-t-il encore, aux concepts et aux instincts les plus pro-

fonds du Vieil Orient » (Mœurs et coutumes des Musulmans, pp. 207-214).

Si le Musulman a prêché l'Islam, il s'est toujours abstenu de faire pression sur le cœur des infidèles. Quand le Monde de l'Islam était à l'apogée de sa puissance et de son épanouissement, des communautés chrétiennes et juives menaient, dans son sein, une vie heureuse et paisible.

Les conquêtes de l'Islam ne tendaient ni à exploiter les terres conquises ni à implanter l'élément arabe, par une immigration massive. Pour toute l'Afrique du Nord, le chiffre des Arabes n'a guère dépassé 110.000 jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, la plupart résidant en Tunisie.

Les doctes de la loi musulmane ont toujours été réfractaires à l'idée de l' « Islam, religion unique d'Etat ». Quand, au Moyen-Age, le Sultan ottoman Selim voulut en appliquer le principe dans l'Empire musulman, le « Cheikh El Islam » de l'époque s'y opposa catégoriquement, invitant le respect reconnu par l'Islam à la liberté de conscience.

Au Maghreb, les Juifs ont vécu côté à côté avec les Musulmans depuis le VII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient admis, très tôt, dans les murailles de Fès, ville sainte pourtant. Déjà, vers l'an mil, la colonie juive de la capitale idrisside comptait 5.000 âmes qui célébraient librement leur culte, dans des synagogues élevées en pleine médina. D'autre part, un des quartiers de Fès, dit « quartier de l'Eglise », semble avoir groupé, dès cette époque, les éléments Chrétiens de la ville.

En 1492, alors que les persécuteurs castillans s'acharnaient en Andalousie contre les Juifs et les Musulmans, le préicateur Al Maghili, un des cadis de l'Empire fut exilé de Fès, pour avoir entrepris une campagne antisémite.

Avant la vague de xénophobie provoquée par les invasions chrétiennes sur les côtes du Maroc, invasions dont un bon nombre revêtait le caractère de véritables croisades, la plupart des auteurs maghrébins parlaient respectueusement des « gens du Livre ». En citant Idrissi, célèbre géographe marocain, Quatremère note que « dans tout le cours de son ouvrage, il montre à l'égard du Christianisme et des Chrétiens, la plus rare impartialité, et cela à une époque où les conquêtes des Croisés dans la Palestine et celles des Castillans dans l'Espagne, avaient exaspéré les Musulmans au plus haut degré ».

Les Juifs expulsés d'Andalousie par les rois chrétiens furent l'objet d'une bienveillante hospitalité, partout dans le Maghreb, jusqu'à Deb-

dou qui accueillit, à bras ouverts, bon nombre d'entre eux.

La majeure partie des Juifs du Maroc descend des Juifs exilés d'Europe au Moyen-Age : Angleterre (en 1290), France (en 1385), Espagne (en 1492). Godard - Histoire du Maroc, p. 15 (se réf. aussi à l'Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc par Raynaud) qui ajoute l'Italie (1242), les Pays-Bas (1350) et le Portugal (1476), p. 6).

Moulay Ismaïl, que d'aucuns présentaient comme un homme brutal et avide de sang, est qualifié par des chroniqueurs chrétiens, comme « le plus grand protecteur des Franciscains, car il leur donna des priviléges qu'aucune nation chrétienne n'aurait osé demander pour eux ». Le Sultan alaouite promulga deux dahirs (en date du 20 décembre 1711 et juillet 1714) dans lesquels la peine de mort était formellement décrétée contre tous ceux qui « s'avisaient de molester les Chrétiens ou de les insulter ».

Les Juifs étaient les sujets du Sultan et, comme tels, furent soumis au régime général ; cependant, le 5 février 1884, le Sultan Sidi Mohamed ben Abderrahmane promulga un dahir qui consacra officiellement l'assimilation des Israélites aux Musulmans, mis les uns et les autres sur un pied d'égalité absolue.

Ainsi, pendant tout un millénaire, Chrétiens et Juifs ont pu mener, côté à côté avec les Musulmans, une vie paisible et tranquille, que de rares remous venaient parfois altérer superficiellement. Mais ces crises périodiques s'inscrivaient dans le cadre général de la vie sociale, et n'étaient nullement empreintes d'une rancune raciale ou confessionnelle.

#### ASPECT SOCIAL DE NOTRE CIVILISATION

Les anciens annalistes et chroniqueurs marocains se sont rarement intéressés à la branche culturelle de l'histoire maghrébine, encore moins à la partie purement sociale. Seuls les aspects politiques ou économiques devaient retenir leur attention. L'histoire se trouve ainsi fatallement circonscrite, chez eux, dans une histoire-bataille, incrustée parfois de digressions d'ordre littéraire ou social. Il ne nous est donc pas aisés, faute de documents précis et de renseignements solides, d'esquisser un tableau général et net sur les grands traits qui devaient marquer les domaines social et culturel de la civilisation du Maghreb. Nous tenterons, néanmoins, une synthèse plus ou moins complète, à partir des quelques éléments qui se trouvent éparpillés dans la masse touffue compilée par nos auteurs.

C'est, surtout, par une illustration vivante que nous croyons devoir procéder, car c'est là une méthode où nous aurons le plus de chance de rester objectif, en donnant à l'auditeur l'occasion d'apprécier et de juger, du mode et du niveau de vie dans le Vieux Maghreb, du mécanisme d'assurance sociale, des moyens de sécurité dont le citoyen marocain jouissait à l'encontre des éléments subversifs et malsains qui soulevaient généralement les bas-fonds de la société médiévale. Cette société souffrait de mille maux, que venaient agraver ces fléaux classiques : la faim, la maladie, l'ignorance et l'arbitraire. Le Maroc constituait parfois un des rares îlots jouissant dans le Monde civilisé d'une relative salubrité et d'un équilibre social plus ou moins stable. L'Etat avait rarement à intervenir : les rouages de la société se coordonnaient curieusement sous l'effet de facteurs spirituels, dont les reflets devenus ternes marquent encore la vie sociale marocaine.

La description qu'Idrissi a faite du Maghreb du 7<sup>e</sup> siècle donne une impression de prospérité générale. Les géographes de l'époque médiévale n'ont pas manqué de vanter ce pays riche où les gens vivaient dans la paix et la dignité. H. Terrasse ne put s'empêcher de le reconnaître.

C'étaient surtout des institutions autonomes, fonctionnant sous forme de fondations habous, qui se chargeaient effectivement de l'assistance des éléments non favorisés de la nation. Toute une gamme de nécessiteux en bénéficiaient, allant des pauvres veuves et orphelins jusqu'aux aveugles et malades. L'initiative privée s'ingénierait à emprunter toutes les modalités possibles pour subvenir, de façon efficace et permanente, aux besoins variés des diverses couches sociales.

La distribution de soupes populaires quotidiennes, de vivres hebdomadaires, de dotations spéciales mensuelles dans les occasions exceptionnelles, tels étaient les modes ordinaires d'assistance.

Des centres d'accueil, épargnés à travers le pays, donnaient l'hospitalité aux vagabonds et aux voyageurs de passage ; depuis le temps des Mérinides, les Sultans n'ont cessé de multiplier les asiles et les auberges publiques, jusqu'aux coins les plus reculés de la campagne. Grâce aussi à l'hospitalité privée, dont les Marocains se faisaient et se font toujours un point d'honneur jamais personne, même les étrangers, ne pouvait se sentir une gêne quelconque.

« Les chapelles et mosquées (du Rif), dit Moulieras en 1895, servent d'hôtelleries aux

étrangers et aux étudiants qui y reçoivent une hospitalité aussi gratuite qu'agréable (Moulieras, T. I, p. 56). L'hospitalité, donnée dans chaque mosquée, est considérée comme un devoir sacré par tous les habitants du Maroc » (p. 62).

« Il faut voir avec quel empressement, avec quelle loyauté scrupuleuse, le capitaliste marocain s'acquitte de l'aumône légale, c'est-à-dire de la dîme de ses revenus qu'il distribue lui-même aux pauvres, sans l'intervention de l'Etat, sa conscience et son Dieu étant seuls juges. Avec cette libéralité continue, avec cette charité obligatoire envers tous les misérables, avec cette hospitalité accordée à tous étrangers, les bureaux de bienfaisance, les maisons de santé de notre Monde moderne n'ont plus de raison d'être que la lutte implacable des classes qui menacent gravement notre vieille Europe » (Moulieras, T. II, p. 195).

L'Etat assumait, outre son rôle d'agent exécutif et régulateur, une part considérable dans l'assistance, en dotant les pauvres de pensions régulières, les étudiants et les professeurs de bourses souvent périodiques, parfois annuelles. Mais l'intervention de l'Etat se concrétisait surtout en subventions collectives à l'occasion des sécheresses, des disettes et des épidémies ou dans d'autres circonstances exceptionnelles.

Ce sentiment de solidarité chez le Maghrébin, renforcé par l'absence de castes sociales caractérisées, se double d'un sens humanitaire rare.

Les esclaves marocains ne tiennent nullement à une liberté dont ils ne sauraient que faire. Bien logés, bien nourris, bien traités chez leurs maîtres, ils finissent par se considérer comme faisant partie de la famille qu'ils servent. Leur affranchissement devient aussitôt pour eux source d'ennuis, de dangers réels (Moulieras, T. II, p. 63-64).

Les œuvres de bienfaisance se souciaient même des animaux et des oiseaux ; on s'ingénierait à constituer des fonds appréciables pour leur entretien. Les animaux infirmes faisaient l'objet d'un soin particulier. Il existe toujours, parmi les biens habous à Marrakech, un magasin dont les loyers étaient régulièrement affectés à ce genre de charité. On se rappelle encore, à Fès, la fameuse colline dite « Kodiat El Baratil » où des essaims compacts d'oiseaux de toutes sortes avaient pris l'habitude de venir s'approvisionner en grains, épargnés à cet effet au temps de sécheresse.

« ...Jamais on ne voit un Arabe, dit Gustave le Bon, maltraiter un animal, ainsi que cela est

généralement la règle chez nos charretiers et cochers européens. Une société protectrice des animaux serait tout à fait inutile chez eux. L'Orient est le véritable paradis des bêtes » (Ibid, p. 376).

Les dynasties marocaines ne se contentaient pas de fonder ou de patronner des œuvres d'assistance au Maghreb ; leur action sociale se faisait sentir dans d'autres pays où elles n'ont cessé de multiplier les habous pour subvenir aux besoins des nécessiteux.

Parallèlement à ce système de sécurité sociale, l'Etat s'efforçait d'assurer au citoyen des garanties juridictionnelles, par le choix rigoureux de juges intègres et le ferme contrôle exercé sur la magistrature. Le Sultan Moulay Ismaïl ordonna une révocation massive de tous les cadis de la campagne, jugés inaptes.

Parlant de l'Almohade Yacoub El Mansour, Millet affirme que ce souverain « adresse une circulaire aux cadis pour rappeler les règles qui doivent présider à l'observation de la justice et il annonce l'intention de faire rendre gorge aux caïds prévaricateurs » (Les Almohades, p. 112). La loi musulmane est idéale :

Les Musulmans sont convaincus de la portée universelle du Droit musulman, adaptable à toutes les conjonctures et à toutes les époques, comme en fait foi le vœu adopté à l'unanimité au cours de la séance finale du 7 juillet 1951, lors du Congrès International de Droit comparé : « ...Il est résulté clairement que les principes du Droit musulman ont une valeur indiscutable et que la variété des écoles à l'intérieur de ce grand système juridique implique une richesse de notions juridiques et de techniques remarquables, qui permet à ce Droit de répondre à tous les besoins d'adaptation exigés par la vie moderne ».

L'œuvre entreprise dans le vieux Maghreb en vue de protéger l'hygiène et la santé publique, loin d'être idéale, n'était cependant pas négligeable pour l'époque. Un maristān (hôpital) était fondé pour la première fois à Marrakech, sous les Almohades.

Parlant de cet hôpital, Abdelwahid El Marrakchi dit que Youssef « commença par choisir un vaste emplacement dans la partie plane de la ville... Il y fit planter toutes sortes d'arbres d'agrément et d'arbres fruitiers. L'eau y fut amenée en abondance et autour de toutes les chambres, sans préjudice de quatre bassins situés au centre de l'établissement et dont le principal était en marbre... Une rente quotidienne de trente dinars fut assignée pour la

nourriture proprement dite, indépendamment des remèdes, drogues, onguents et collyres. Provision de vêtements de jour et de nuit, d'été et d'hiver pour les malades. Après sa guérison, le pauvre recevait en sortant une somme d'argent pour vivre jusqu'au moment où il pourrait se suffire... Tout étranger tombé malade à Marrakech y était porté et soigné jusqu'à son rétablissement. Tous les vendredis, le prince, après la prière, s'y rendait à cheval pour visiter les malades et prendre des nouvelles de chacun... » (Les Almohades, p. 130).

Cet hôpital « non seulement, dit Millet, en 1925, laissait bien loin derrière lui les maladreries et les Hôtels-Dieu de notre Europe chrétienne, mais ferait encore honte aujourd'hui aux tristes hôpitaux de la ville de Paris » (Ibid, pp. 129-130).

A Fès, un hôpital traitait les neurasthéniques en essayant d'agir sur les nerfs du patient par la musique andalouse.

Depuis le 11<sup>e</sup> siècle, le Maghreb a connu toute une lignée de médecins dont quelques-uns avaient une réputation universelle. Ibn Tofeil et Ibn Rochd, devaient jouer, successivement le rôle de médecins officiels de la Cour Almohade. Averroès fut, le premier, bien avant William Harvey, à analyser, dans ses « *Kolliat* », le mécanisme de la circulation du sang chez l'homme. La famille des Beni Zohr comptait plusieurs praticiens, tant parmi les femmes que parmi les hommes.

Il est vrai que la médecine était encore à son stade empirique. « Il faut cependant noter — remarque J. Bensimhon (Maroc Médical, septembre 1951) — qu'en de nombreux cas, cette médecine élémentaire et tout empirique, appliquait des traitements dont l'efficience est, depuis, incontestablement reconnue ».

Les médecins du Maghreb ont, de tout temps, essayé d'enregistrer les résultats de leurs propres expériences, dans des ouvrages demeurés célèbres. Quelques spécimens sont toujours conservés dans les bibliothèques privées au Maroc et ailleurs.

Mais dans les siècles derniers, l'art médical dégénéra à tel point que les maristāns ne devaient plus jouer que le rôle de simples asiles où les patients étaient abandonnés à leur triste sort. Les sciences occultes et le cabalisme ont généralement fini par fausser les lois de la médecine, qui revient, de plusieurs siècles, en arrière. Rares devenaient les médecins animés d'un esprit réellement scientifique.

Dans le domaine culturel, les efforts conjugués de la Nation et de l'Etat tendaient, depuis les Idrissides, à multiplier, partout, des écoles qui dispensaient un enseignement élémentaire. Pour les cycles secondaire et supérieur, les mosquées servaient de classes et de salles de conférence. Les oratoires qui se comptaient par centaines dans les grands centres (785, à Fès, 3.000, d'après Dozy, à Cordoue) étaient autant d'institutions universitaires, qui se prétaient à merveille, à l'enseignement traditionnel. Des cours étaient alors donnés à toute heure de la journée par des professeurs bénévoles, la mission didactique étant considérée comme une obligation religieuse dont chaque docteur de la loi devait personnellement s'acquitter. L'étudiant n'avait alors que l'embarras du choix. La Karaouyne ne constituait qu'une mosquée-école parmi les centaines éparses, jusque dans les centres isolés du bled. La Karaouyne était « la première école du monde » (Delphin, Fès, Son Université - 1889).

Ces mosquées étaient dotées, pour la plupart d'une bibliothèque plus ou moins importante. On vient de découvrir, depuis une décennie, dans un oratoire de Fès (sous le caveau des tombes), un grand meuble à rayonnage très bien conservé, sous un linteau sculpté, où se trouvaient deux caisses de livres et de liasses de documents anciens.

« La bibliothèque de l'Emir Abou Yacoub l'Almohade s'enrichissait des dépouilles de l'âge précédent, au point d'égaler, dit-on, celle du Sultan oméïade Hakem II » (Millet, Les Almohades, p. 101).

Avec le temps, l'afflux des étudiants dans les grandes villes souleva un problème nouveau : celui du logement.

C'est alors que les Mérinides s'attelèrent activement à la tâche, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, pour créer des pavillons universitaires destinés à accueillir les étudiants qui affluaient des tribus voisines et même de l'extérieur.

Le bled ne manquait pas de centres scolaires propres. Au Sud même, 200 médersas florissaient.

Parlant des gens du bled, Moïse Nahon précise dans ses « Propos d'un vieux marocain » : « Beaucoup d'entre eux lisent et écrivent, tous honorent les lettrés. Ils manient leur langue avec une correction, une abundance, inconnues ailleurs chez les paysans ; ils sont doués d'un véritable génie grammatical. Ils saisissent au vol les subtilités juridiques et l'abstraction ne

les rebute pas... Ils sont — dans leur milieu — mieux armés pour la vie réelle que, chez nous, bien des porteurs de parchemins » (p. 11).

« Il est réconfortant, précise-t-il ailleurs, de voir des paysans si frustes, distinguer une supériorité strictement morale, s'incliner devant un honnête homme, sans jamais s'arrêter à la couleur de la peau ni à l'humilité des origines. J'avoue qu'à cette occasion, je ne puis m'empêcher de songer aux lynchages de jaunes et de noirs, outre-Atlantique » (p. 47).

Il y eut, sous le 1<sup>er</sup> Almohade, une sorte « d'école d'administration marocaine », dont l'effectif qui atteignait déjà 3.000 étudiants, fournissait à l'Etat ses cadres supérieurs. Parallèlement aux sciences traditionnelles, on y donnait des cours d'équitation, de tir, de natation et de rame.

Fès demeura longtemps le centre intellectuel le plus actif du Maghreb. C'est elle qui hérita du rayonnement de Kairouan et des grandes cités andalouses. Sa fameuse université, une des plus vieilles du Monde, en fit une capitale de l'esprit où venaient se rallier les étudiants nord-africains, soudanais, libyens et même européens. Nous ne citerons que le cas du futur Pape Sylvestre II, qui après avoir appris — dit-on — à la Karaouyne les chiffres arabes, les introduisit, pour la première fois en Europe. Les Ulémas formés à l'Université de Fès jouissaient d'une grande réputation dans le Monde musulman. Dans le Maroc mérinide, les doctes de la loi ne se comptaient pas. Abou Hassan se fit accompagner, dans son expédition en Ifriqiya, par 400 Ulémas dont l'immense érudition éblouit Ibn Khaldoun et l'attira vers Fès.

D'ailleurs le Maghreb a toujours été une pépinière de juristes. Plin le signalait déjà pour les temps antiques. L'Académie hébraïque de Fès a joué un rôle considérable dans la cristallisation de la loi talmudique.

Partout dans le Monde islamique, les hommes de lettres et les juristes maghrébins ont laissé des traces : le Berbère Ibn Kazzaz, expert en philologie arabe, eut le dessus sur de célèbres philologues orientaux comme le Bagdadien Saïd. Roudani de Marrakech vit ses ouvrages de physique et de Droit parvenir jusqu'aux Indes, après avoir forcé l'admiration du Moyen-Orient, par l'ampleur de leur documentation ; El Harrali éblouit les milieux intellectuels de Tunisie par son érudition encyclopédique ; El Maqqari tenait en haleine les miliers d'auditeurs qui se pressèrent autour de sa chaire, dans la mosquée de Damas.

Ainsi l'influence de la civilisation maghrébine dépassa l'Andalousie et les pays nord-africains, pour atteindre le secteur oriental de la zone méditerranéenne jusqu'à Damas, en passant par le Caire. Le Maghreb a été donc le point de contact entre deux Mondes. « Ce fut par lui, dit André Julien, que la théorie de la musique, des intervalles et des modes pénétra d'Orient où elle s'était formée, en Espagne où elle demeure à peu près intacte ». Un Fassi, Mohamed Ben Abdelkrim, sut provoquer au 18<sup>e</sup> siècle, une heureuse révolution dans l'art sculptural égyptien dont les chefs-d'œuvre sont encore conservés au Musée du Caire. L'architecture maghrébine constituait, elle aussi, d'après Gsell, « un chef-d'œuvre de discipline harmonieuse ».

La femme arabe sut profiter de l'esprit libéral du législateur musulman. Dès les premières décades de l'ère hégirienne, elle put s'imposer par sa large et efficace participation, à côté de l'homme, dans la vie culturelle et sociale de la communauté musulmane. Aïcha, fille du 1<sup>er</sup> Kalife et épouse du Prophète, dut être élevée selon les nouveaux principes et réaliser l'idéal de la femme : à moins de 20 ans, sa profonde érudition fit d'elle une des plus brillantes figures de l'époque : les grands compagnons du Prophète venaient la consulter sur les questions juridiques, historiques, littéraires et même médicales. Désormais le champ d'action culturel de la femme s'élargit de plus en plus.

« La situation légale de la femme mariée, dit Le Bon, telle qu'elle est réglée par le Coran et ses commentateurs, est bien plus avantageuse que celle de la femme européenne » (G. Le Bon, p. 436).

C'est aux Arabes... « que les habitants de l'Europe empruntèrent, avec les lois de la chevalerie, le respect galant des femmes qui imposaient ces lois » (G. Le Bon, p. 428). « L'Islamisme a relevé la condition de la femme et nous pouvons ajouter que c'est la première religion qui l'ait relevée... Tous les législateurs antiques ont montré la même dureté pour les femmes » (Ibid, p. 430).

« L'esprit chevaleresque des Arabes, leur respect pour la femme sont très connus. Le Wali de Cordoue ayant, en 1139 — dit Gustave Le Bon — assiégié Tolède, appartenant alors aux chrétiens, la reine Bérengère, qui y était enfermée, lui envoya un héraut pour lui rappeler qu'il n'était pas digne d'un chevalier brave, galant et généreux, d'attaquer une femme. Le général arabe se retira aussitôt, demandant pour toute faveur l'honneur de saluer la reine » (Civilisation des Arabes, p. 286).

La doctrine de Mohamed ne tarda pas à sombrer dans une grave stagnation sous l'effet des interprétations fallacieuses de quelques esprits dogmatiques, ridiculement formalistes. L'Islam s'enlisait peu à peu dans une ankylose dangereuse. Des esprits éclairés n'avaient pas hésité, alors à réagir vigoureusement dès le XV<sup>e</sup> siècle ; un mouvement féministe s'esquissait dans le Monde musulman, réagissant contre le parti puritaniste rétrograde dont l'action tendait à une claustration de plus en plus vigoureuse de la femme arabe. Des appels à la réforme, émanant de tous les coins de l'empire, préchaient le retour au libéralisme social instauré par l'Islam dont les vrais principes commençaient alors à s'estomper. Cet énergique élan féministe porta ses fruits.

Grenade semble avoir été la cité littéraire féminine par excellence, L'épanouissement du génie féminin, dans les arts et les lettres, était dû aux larges libertés sociales dont jouissaient les Grenadières, d'après Prescott (Ferdinand et Isabelle, p. 192).

Quant à la femme marocaine, elle a, de son côté, joué un rôle des plus importants dans la vie sociale, littéraire, économique, militaire et politique du Maroc, à l'instar de sa sœur orientale et andalouse.

Parlant de la femme marocaine, Moulieras dit en 1895 : « La Musulmane est encore la reine de son foyer comme au temps des Abbassides et des Arabes antéislamiques » (Le Maroc Inconnu, p. 736).

La princesse Hosnâ, fut la conseillère politique de son époux, Moulay Idriss, roi du Maroc. On cite les noms d'autres conseillères des princes idrissides. De même Zaineb, épouse du premier Almoravide, Youssef Ben Tachfine, célèbre par sa beauté et la profondeur de ses vues politiques et administratives, ainsi que Tamime, fille de Tachfine et Kamar, épouse du prince Ali Ben Youssef qui ont été à la base du libéralisme féminin qui sera une des justifications de la campagne puritaniste menée par le premier Almohade contre le régime almoravide. Un des aspects de cette émancipation précoce de la femme citadine fut la condamnation du voile, réminiscence des mœurs sahariennes de la dynastie régnante. A la même époque, Hawwa El Massoufia donnait des conférences littéraires et sa sœur Zaineb récitait par cœur des recueils de poésie. D'autres femmes s'ingéniaient à mettre timidement en branle un féminisme inspiré par l'apport générateur de la femme andalouse. Vanouh, fille de Bountian est une des figures les plus brillantes de l'époque almoravide. En-

core vierge, elle défendit seule par le sabre, le palais royal de Marrakech, pendant une demi-journée et tomba finalement sous les coups des Almohades qui prirent d'assaut la capitale en l'an 545 de l'hégire (11<sup>e</sup> siècle).

Sous les Almohades, Oum Hani, fille du cadi Ibn Atia donnait des cours, rédigea des ouvrages dans les diverses branches des sciences religieuses. C'est la mère d'Abou Jafar, médecin d'Al Mansour. Zaïneb, fille de Youssef l'Almohade, donna l'exemple en assistant aux conférences, organisées par Mohamed Ibn Brahim sur les sources de la Loi. Hafsa Errakounia, une des célèbres poétesse à l'époque, fut la préceptrice du Harem d'Al Mansour ; Oum Amr, fille d'Avenzoer en était le médecin ainsi que sa fille Bint Abi Al Alâ. Il y eut d'autres figures non moins brillantes, telles Warqâ, la poétesse de Fès, Amat Al Aziz, poétesse de Ceuta, Oum Al Alâ, originaire de Fès qui dirigea une école à Grenade, la fameuse traditionnaliste Mariem, fille d'Al Ghâfiqi qui présidait des conférences à Ceuta, et Khaïrouna la « savante » de Fès.

Sous les Mérinides trois femmes juristes brillaient : Fatima et sa sœur, filles de Mohamed El Abdousi ainsi qu'Oum El Banine, grand-mère de Zarrouk. Sârra El Halabia de Fès est une poétesse d'une grande culture littéraire.

Sous les Wattasides, Lalla Aïcha, dite Al Horra reçut, dès l'enfance, une éducation très soignée et dut parler couramment le castellan ; elle épousa l'allié de son père contre les Portugais, Ali Al Mandri, le restaurateur de Tétouan, où elle trouva le milieu andalou lettré et raffiné auquel elle est habituée. Elle s'initia aux intrigues de la politique, gouverna la ville en y exerçant une autorité souveraine ; la lutte contre l'envahisseur fut son principal souci ; à cet effet, elle avait de nombreux vaisseaux toujours occupés à pirater sur les côtes espagnoles. Ses démêlés avec Don Alfonso, gouverneur de Ceuta, sont restés célèbres (Hespéris XLIII, p. 222).

Même activité débordante de la femme saâdienne tant dans le domaine intellectuel que dans les domaines social et politique.

Sous les Alaouites, le mouvement féministe fut inauguré par Khnatha, épouse de Moulay Smail, devenue « savante » (p. 105) ; conseillère très écoutée de son époux et plus tard de son fils, le prince Moulay Abdallah, elle promulgait elle-même des dahiras et des règlements administratifs.

Citant une femme de Fès, El Aliya, fille de Taïb ben Kirane, qui donnait des cours de logique à la mosquée andalouse, Moulleras dit :

« Une femme arabe professeur de logique ! Qu'en pensent nos géographes et nos sociologues qui ont répété sur les tons les plus lugubres que le Maroc est plongé dans les ténèbres d'une barbarie sans nom, dans l'océan d'une ignorance incurable ? Une intelligente Marocaine plane dans les régions élevées de la science ». (Le Maroc Inconnu, t. 2, p. 742).

Malheureusement, le mouvement réactionnaire social reprenait le dessus au fur et à mesure que l'empire musulman se désintégrait politiquement. Il est curieux de constater que cette nouvelle ankylose coïncidait avec la naissance du colonialisme occidental. Sans aller jusqu'à imputer à l'impérialisme la responsabilité de cet état de chose, nous sommes, du moins, en mesure d'affirmer que les intrigues sournoises, sinon les actes d'hostilité déclarés de l'Europe, ont fini par provoquer un chaos politique qui allait bientôt exaspérer la régression sociale dont la femme fut l'une des victimes. Avec l'émancipation politique du Monde arabe, l'émancipation de la femme s'accélère dans un vaste mouvement de résurrection sociale. Un féminisme viril s'instaure en réminiscence d'un passé glorieux dont l'évolution a été faussée par les interprétations aberrantes de l'esprit de l'Islam. La femme musulmane saura profiter des bienfaits du modernisme occidental, en harmonie avec les impératifs de sa propre civilisation.

« Quant à la mission de la flotte maghrébine en Méditerranée, les escadres des Almohades avaient la maîtrise des mers — parce que leur flotte était la première de la Méditerranée, d'après André Julien —; le danger des corsaires européens n'était que relatif. Les Sultans almohades entretenaient même une milice, spécialement affectée à réprimer les courses des Chrétiens et des Arabes à la fois. Mais plus tard, la supériorité de la marine occidentale donna « un certain avantage aux navigateurs et aux corsaires chrétiens, dont les rôles et les actes se confondaient trop souvent ».

La politique étrangère d'Abdel-Moumen imposait comme impératif, l'obligation de châtier, partout, les corsaires qui s'attaquaient aux marines chrétiennes. Les Almohades qui étaient bien pénétrés des exigences du trafic international (dont les musulmans avaient inculqué aux chrétiens certains de ses principes, d'après le témoignage de M. André Julien), se faisaient un strict devoir d'assurer, partout et toujours, la liberté et la sécurité des mers, dans l'intérêt même de leur commerce extérieur.

Les habitants de la côte marocaine abritaient les misérables pirates andalous, mais le

fait déjà anodin en soi, se justifiait alors par les entreprises ibériques contre le Maghreb ; le moins qu'on puisse attendre des Marocains, en l'occurrence, était de demeurer passifs — fait qu'on a considéré plus tard comme un encouragement tacite à l'égard des Moriscos, dans leur réaction légitime contre la marine chrétienne. On pourrait rétorquer que, si, à la rigueur, la course contre les escadres ibériques se justifiait, relativement du moins, pour des raisons particulières, elle serait inadmissible, à l'encontre de tous les chrétiens, en tant que tels. Mais pour mieux juger de la question, il faut se rappeler l'état d'esprit général qui régnait à l'époque, surtout dans le camp chrétien. Cette mentalité a été éloquemment décrite par le Père Dan qui affirmait qu' « on ne doit point imputer à blâme, les courses faites par les chrétiens contre les ennemis de la foi ». La piraterie chrétienne prenait donc l'aspect d'une véritable croisade contre l'Islam. Cependant les Maghrébins n'avaient pu participer, effectivement, à cette lutte de représailles, préoccupés qu'ils étaient, dans leur action directe, contre les enclaves créées par les Portugais et les Espagnols sur le littoral de l'Empire.

La piraterie s'inscrivait alors, comme phase essentielle, dans les manœuvres de guerre maritime de l'époque ; les corsaires tenaient en haleine les conquérants espagnols qui occupaient une bonne partie du littoral de la Berbérie.

Toujours est-il que les méfaits de ces pirates, relativement légitimés jadis par un jeu de représailles assez complexe, devenaient, avec le temps, une source d'ennuis pour le Maroc. Nos souverains n'y pouvaient rien, car la faute incombait à l'Europe qui, bravant l'autorité marocaine, reconnut aux corsaires dits marocains « pendant deux siècles, une existence légale et quasi officielle » (De Castries).

Les Africains, en général, n'avaient pas une vocation pour la piraterie. On est autorisé « à avancer — dit De Castries — que les pirates de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Salé, pour ne citer que leurs principales villes, ne se recrutaient généralement pas parmi les indigènes du Maghreb, et nous ajoutons : pas davantage parmi les Turcs, car ceux auxquels on donne ce nom étaient, pour la plupart, des renégats ou des descendants de renégats ». Le nombre des chrétiens ayant renié leur foi et fixés soit en Turquie, soit au Maghreb, « dépasse toutes les suppositions ».

Ce sont les « *incorrections diplomatiques* » — comme De Castries se plaît à les appeler —

qui prolongèrent à l'encontre des autorités de Fès l'existence mouvementée de ces renégats hors-la-loi dont l'impunité sciemment recherchée, par certains gouvernements d'outre-mer, était destinée à provoquer et à justifier l'intervention étrangère.

L'influence de l'arabe devenait au Moyen-Age d'autant plus marquée qu'une bonne partie de l'Europe méridionale le considérait « comme le seul véhicule des sciences et des lettres ». Ses progrès furent tels que les autorités ecclésiastiques avaient dû faire traduire en arabe la collection des canons à l'usage des églises d'Espagne. Jean Séville se vit dans l'obligation de rédiger en arabe une exposition des Saintes Ecritures. En même temps, des livres de religion et de droit musulman étaient traduits en langue romaine ». (G. Rivoire). En Andalousie, tous les contrats étaient rédigés en arabe ; on en a découvert près de deux mille textes. « Les esthètes andalous avaient, les premiers, déclaré abandonner volontiers toutes les pauvretés de la littérature latine, pour quelques vers arabes » (Max Vintejoux). De même en Sicile, où le roi normand était vêtu à l'orientale, son manteau d'apparat était brodé de lettres arabes ; le sceau et les monnaies portaient des inscriptions bilin-gues. Bref, « l'arabe était devenu — affirme celui qui a eu le mérite d'approfondir, ce « *Miracle Arabe* » — une langue internationale du commerce et de la science ».

Déjà en 1207 après J.-C., on signalait à Gênes, un Institut pour l'enseignement de l'arabe. Plus tard, le Concile œcuménique de Vienne organisa cet enseignement en Europe, par la création de chaires dans chacune des principales universités d'Occident. Mais ce sera surtout au XVII<sup>e</sup> siècle que l'Europe du Nord et de l'Est s'engagera résolument dans l'étude et la propagation de la langue arabe ; ce n'est qu'en 1636 que le gouvernement suédois décréta l'enseignement de l'arabe ; on s'élança, dès lors, en Suède, dans l'édition des ouvrages de l'Islam. L'étude des langues orientales, dont l'arabe, fit son apparition en Russie, sous Pierre le Grand qui de Moscou, dépêcha en Orient cinq étudiants russes. En 1769, la reine Catherine en rendit l'enseignement obligatoire ; en 1816, une section des langues sémitiques s'érigea dans l'Université de Pétrograde.

Le professeur Massignon a déclaré à l'intention de ceux qui s'ingénient à minimiser la portée du véhicule de la pensée arabe, que « c'est en arabe et à travers l'arabe, dans la civilisation occidentale, que la méthode scientifique a démarré ».

« L'arabe, dit-il encore, est un pur et désintéressé instrument linguistique de transmission internationale des découvertes de la pensée... La survie internationale de la langue arabe est un élément essentiel de la paix future entre les nations ».

L'arabe « présente l'avantage, dit Montagne, d'être le véhicule d'une civilisation universelle et de se prêter à l'expression d'une pensée religieuse ou politique » (Les Berbères et le Makhzen, R. Montagne, p. 52).

Quant à la contribution du Maghreb dans l'élaboration de la science, notre ouvrage sur l'histoire de la médecine et de la pharmacopée au Maroc, dépeint, dans une esquisse vivante, le processus de la recherche scientifique. Pour ne citer que les études dans le domaine de la géographie, on peut souligner que les explorateurs occidentaux des temps modernes ont trouvé à leur disposition une documentation précieuse, non seulement sur l'Asie, l'Afrique et l'Europe orientale et centrale, mais également sur l'Occident auquel Kazouini a consacré au XII<sup>e</sup> siècle, tout un ouvrage. Mais, ce furent surtout les travaux arabes, sur les régions inconnues d'Afrique et de l'Océan Indien, qui inspirèrent le géographe occidental.

Idrissi, qui naquit à Ceuta, en 1100 après J.-C., appartenait à cette dynastie arabe qui avait islamisé le Maghreb et forgé, très tôt, son unité nationale. Ses audacieuses pérégrinations à travers l'Andalousie, l'Afrique du Nord, l'Asie mineure, et, probablement, la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention de Roger II qui avait fait de son petit royaume de Sicile, un des îlots de la Civilisation orientale. Sur la demande du roi normand, Idrissi entreprit l'élaboration de sa célèbre « Nozhat » qu'il dut terminer avant 1154, date de la mort du souverain mécène. Ce chef-d'œuvre tient, d'après Amari, « le premier rang parmi les travaux géographiques du Moyen-Age » (Histoire des Musulmans de Sicile). Un abrégé latin en fut publié par Jaubert, à Paris en 1619, mais une traduction de l'ouvrage complet sera publiée, deux siècles plus tard (1836-1840) par les soins de la Société Géographique de Paris.

Idrissi construisit, sous forme de disques, parallèlement à cet ouvrage, une sphère céleste et une représentation du monde connu de son temps. La supériorité de précision d'Idrissi sur Ptolémée est évidente ; pour ne citer qu'un exemple, les tables dressées par le géographe grec, présentaient, pour la seule distance séparant Tanger d'Alexandrie, une erreur de 18° de

longitude, alors qu'entre Tanger et Tripoli de Syrie, les tables arabes contiennent une erreur inférieure à 1°. Le géographe marocain a relevé toute une série d'erreurs et de fausses interprétations commises par son prédecesseur, sur la géographie de la Méditerranée. C'est lui, et non pas directement Ptolémée, qui a été « le professeur de géographie de l'Europe », dira E.F. Gautier qui affirme encore que « pendant trois siècles, l'Europe n'aura de carte du Monde que celle d'Idrissi » (Mœurs et Coutumes des Musulmans, p. 239). Durant les temps modernes, l'explorateur maghrébin « jouissait comme géographe, d'après Dozy et Goeje, d'une grande réputation en Asie, en Afrique et en Espagne ». Reinaud qui avait jugé sévèrement le chef-d'œuvre d'Idrissi, dut cependant reconnaître : « Pris dans son ensemble, il est comme celui de Strabon, un véritable monument élevé à la géographie ».

L'œuvre d'Idrissi est originale : dans la cartographie marocaine, les contours des ports s'accusent pour la première fois, chez notre géographe, et « toute une nomenclature précise apparaît — dit Massignon — sur les bords rectilignes des fleuves et incurvés des chaînes de montagnes ».

Quant à Ibn Battouta, il naquit en 1304 après J.-C., dans la ville voisine : Tanger. A peine eut-il dépassé l'âge de 20 ans qu'il se lança dans une série de pérégrinations aventureuses, à travers les contrées les moins explorées. A Fès, sa dernière étape, le voyageur tangérois se fit rédiger (comme Marco Polo) le récit de son long périple qui a duré plus de 28 ans et totalisé 75.000 milles, par un secrétaire du Sultan mérinide, Ibn Jozey, affecté spécialement à ce travail. Cette célèbre relation fut publiée, vers le milieu du siècle dernier, par les soins de Defremery et Sanguinetti ; Gibb publierà en 1929, un abrégé en anglais, dans sa collection Broadway Travellers auquel il joignit une remarquable étude sur l'auteur.

Hassan Ibn Mohamed Al Ouazzan, dit Léon l'Africain, est né à Grenade probablement, vers 1495, mais fut élevé à Fès où il passa la fleur de sa jeunesse. A l'âge de 21 ans, il entreprit un voyage vers l'Est, mais fut fait prisonnier à Naples, en 1519, par des corsaires siciliens. C'est Ramision qui, dès 1550, publia la « Descrittione dell Africa » que Léon semble avoir rédigée, directement, en langue italienne et qui se divise en IX livres dont le premier est occupé par des considérations de géographie générale, ethnologique, climatique. Ce traité constituait, d'après Massignon, un véritable « manuel pratique de la géographie de l'Afrique du Nord »

(Le Maroc dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, p. 43). Tout ce qui est en dehors d'indications précises et d'applications pratiques, « le laisse indifférent et sceptique ». La Description est « le seul traité méthodique et original qui fut publié au XVI<sup>e</sup> siècle, en Europe, sur la géographie du Maroc, et qui sera, durant trois siècles, la source presque unique ».

Il ressort donc de ce bref exposé, que l'œuvre arabe, orientale et maghrébine, a joué un rôle décisif, dans l'élaboration de la science géographique et de la cartographie du Monde, au Moyen-Age.

Dans notre ouvrage en français intitulé « L'Art Maghrébin », nous avons longuement parlé des aspects essentiels les plus évocateurs de l'art, surtout sous les Mérinides, au XIV<sup>e</sup> siècle, art syncrétisé alors en art hispano-mauresque strictement méditerranéen.

Malgré l'influence andalouse, cet art se rehaussait d'une teinte particulière ; au souci de la statique et de l'équilibre des forces qui anime l'architecte chrétien, se substitue, chez l'architecte musulman, outre la solidité de la charpente, le sens ornemental et le foisonnement décoratif. Les Arabes font l'admiration de l'Occident par leurs encorbellements, leurs stalactites, leurs coloris, l'allure parfois majestueuse de leurs formes, leur style incomparable. Dans l'art architectural, en pleine maturité, malgré l'abus dans les arabesques, l'excès dans le décor, le dérèglement dans les détails et la qualité médiocre des matériaux, « l'ensemble demeure clair, les proportions équilibrées, le décor parfaitement adapté aux espaces qu'il remplit ; par-dessus tout, l'effet de polychromie est d'une sûreté et d'un tact parfait » (2). L'art mérinide rayonna en Berbérie et en Orient, par son grand prestige et sa richesse inimitable. Ce fut une œuvre hispano-maghrébine où les mêmes empreintes marquaient les monuments dans les deux rives méditerranéennes. Cette harmonie artistique est due à la présence de l'architecte andalou dont l'influence se faisait, partout sentir (3).

Quoique devant tant à l'art oriental, l'art mérinide « exportait en Orient ses modèles et y faisait apprécier ses œuvres ». Mais, de par même sa maturité, cet art porte en soi ses germes de mort, les mobiles de sa décadence. Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il avait, pourtant, épuisé ses forces. Les troubles qui marquèrent le siècle suivant ne permirent plus la création de grandes œuvres.

Analysant les aspects de la civilisation maghrébine sous les Mérinides, H. Terrasse (3)

montre le caractère hispanique et citadin de cette civilisation où, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les formules classiques se fixent et finissent par s'ankyloser.

« Malgré le mécénat des meilleurs souverains saadiens, ceux-ci n'ont pas présidé — pense H. Terrasse — à la renaissance de la Civilisation musulmane du Maroc. La Civilisation et l'art étaient déjà tournés vers le passé et les quelques influences étrangères qu'ils reçurent ne purent ni changer vraiment le fond ancien, ni porter le germe d'une fécondité nouvelle ». Ce serait donc, — d'après Terrasse — « un art sans sève, hanté par les modèles du passé ». Mais, grâce aux Turcs, « un contact indirect et passager fut rétabli avec les arts de l'Islam oriental ». Les traces de cette influence se voient dans le décor monumental où passent quelques thèmes égypto-syriens ou persans, surtout dans certains arts industriels, en particulier la reliure, les tapis et dans le costume masculin ».

Mais de toute façon, l'art maghrébin, épuisé par les dynasties précédentes, se chargea alors d'ornements, perdit de sa sobriété et gagna en splendeur.

H. Terrasse a essayé de présenter la synthèse de l'art hispano-mauresque, sous les Alaouites, quatre siècles après la chute de Grenade. D'après lui, les formules architecturales se figent.

Mais si, sous les Alaouites, cet art continue à s'enliser dans un traditionnalisme où les thèmes classiques se figent, d'un autre côté, un certain mouvement semble, depuis l'indépendance du Maroc, en 1956, s'orienter vers des options où l'empreinte arabe est profondément marquée par une teinte orientalo-méditerranéenne. **Une forte vitalité décèle chez nos artistes, un génie créateur, un réel talent de reproduction éclectique, une sorte de synthèse artistique, qui constituera le catalyseur le plus sûr pour l'éclosion d'un art nouveau où les données de tous les siècles s'harmoniseraient dans un alliage pragmatique avec la statique moderne.**

**De cette restauration appropriée, naîtra cette originalité qui doit marquer l'art maghrébin moderne, pleinement méditerranéen.**

**Le bien-être qui doit se généraliser dans un cadre assez homogène, s'inspirera alors de l'esthétique, pour une vie meilleure. Le sens du beau et le besoin de confort, doivent présider à la rénovation de la société marocaine de demain.**

(2) Histoire de l'Afrique du Nord, p. 456.

(3) Histoire du Maroc, T. 2, p. 76 et suivantes.